

# *La mobilité sociale dans une société coloniale : le cas du Chili au XVII<sup>e</sup> siècle*

---

Jean-Paul ZUNIGA

**Jean-Paul ZUNIGA**  
*Institut Universitaire Européen, Florence*

Société fondée dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le Chili colonial des premières années vit un processus semblable à celui des autres colonies américaines de l'empire espagnol : conquête des terres indiennes au nom du roi d'Espagne, attribution de terres aux Conquistadors et distribution de la population indienne en *Encomiendas*. Sous ce nom on désignait les groupes d'Indiens « confiés » à un espagnol afin qu'il pourvoie à leur évangélisation, généralement par le paiement d'un prêtre. En « échange », les Indiens devaient lui fournir de la main d'œuvre pour tout genre d'activités.

Avec les fonctionnaires envoyés par la couronne - *hidalgos* péninsulaires le plus souvent -, les *encomenderos* constituent le premier noyau de l'élite issue de la conquête, leur qualité d'*encomendero* tenant lieu de titre d'*hidalguía*. Le devenir de ce groupe, que l'on retrouve dans toutes les régions colonisées par les Espagnols, varie cependant beaucoup en fonction des réalités locales.

Dans cette contribution, nous tenterons de voir comment ce schéma sta-

tique et dualiste d'une noblesse de la conquête possédant terres et prestige face au commun -masse des Indiens et des métis notamment- recèle des possibilités de changement et de mouvement, la rendant moins figée que ce qu'une analyse trop rapide pourrait porter à croire.

### **MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET MOBILITÉ SOCIALE**

#### **Réseaux d'immigration et d'insertion**

L'émigration des espagnols vers l'Amérique, est un exemple du lien étroit unissant la mobilité géographique à la mobilité sociale. En effet, à l'origine de la décision individuelle de s'expatrier, et ceci n'est pas une spécificité du cas de l'émigration vers l'Amérique, il y a un manque important de perspectives d'avenir, quelles qu'elles soient : il peut s'agir du simple besoin d'échapper à la pauvreté, ou de la volonté d'avoir accès à un niveau de vie impossible à atteindre dans la société d'origine. C'est en ce sens que nous considérons le processus d'intégration d'un immigrant au sein des groupes de l'élite coloniale comme le témoignage d'une ascension sociale, même si pour des cas particuliers nous ne possédons pas de renseignements sur l'origine sociale précédant l'émigration.

L'émigration vers les colonies américaines de l'Espagne est, dans une large mesure, conditionnée par des réseaux d'ordre familial ou de solidarités régionales. Neveux, cousins, compatriotes du petit pays tentent leur chance américaine auprès d'un parent ou d'un ami, sorte de parrain qui doit guider leurs premiers pas. Un puissant moteur de migration est celui des lettres d'appel

d'un parent ou d'un ami déjà établi au Chili, désireux de faire profiter de sa « réussite » éventuelle d'autres membres de la famille. Dans ce schéma, la seule présence d'un parent ou d'un compatriote du petit pays constitue déjà une motivation importante au départ. Ce type d'incitation à l'émigration a été étudié par James Lockhart et par Enrique Otte<sup>1</sup> notamment, au niveau de l'Amérique toute entière. A 64 ans d'écart, ces deux lettres montrent en effet, un même schéma en action :

*« De lo que al presente tenía necesidad era de lo que alla sobra, que es de un moço de esos mis sobrinos, para que andubiesse en un caballo a bezitar mis haciendas y estas minas, (...) y si alguno que quiera venir (...), yo e escrito a un amigo mio o a dos a Sevilla, para que lo encaminen (...) y sin que le cueste nada lo hara pasar.(...)...bengan y salgan de esa miseria (en que) estan ay metidos »<sup>2</sup>.*

*«...el dho Fco. Muñoz Ferron dixo en muchas cartas a el dho Xpval Gutierrez muñoz le embiasse alla a un hijo suyo o uno de sus sobrinos pa que le eredase los bienes que tenía por que no tenía hijos ningunos ni erederos y el dho Xpval muñoz por no tener hijo que poder embiar trato de que fuesse Luis Gutierrez Muñoz su sobrino hijo de Gaspar Gutierrez Muñoz...»<sup>3</sup>.*

On retrouve ce modèle à tous les niveaux sociaux : Don Fernando de Carvajal y Ulloa, par exemple, originaire d'Extrémadure, a de nombreux membres de sa famille déjà installés en Amérique (un cousin au Mexique, un autre cousin au Pérou, un troisième enfin, gouverneur du Chili). La famille de sa femme est également implantée en Amérique, à Lima notamment. Le couple émigre à Lima vers 1620 proba-

blement; en 1625, le beau-frère de son cousin est nommé à son tour gouverneur du Chili : Don Fernando est alors nommé *corregidor*<sup>4</sup> de Santiago, où il se remarie et finit ses jours<sup>5</sup>.

Ces mêmes solidarités jouent également un grand rôle pour l'insertion réelle dans la nouvelle société. Le succès d'une émigration américaine est sanctionné le plus souvent par le mariage<sup>6</sup> avec une femme trouvée sur place, comme le déplore un colon de Potosi (Bolivie actuelle) : « ... *beaucoup se marient avec l'intention de ne plus jamais revoir l'Espagne. J'ignore ce que je vais faire...* »<sup>7</sup>.

Le modèle d'immigration que nous venons de définir (appel d'un parent, installation, mariage avec une femme trouvée sur place) semble particulièrement récurrent dans les strates les plus élevées de la société coloniale de Santiago. En effet, de nombreuses familles de l'élite marient quasiment à chaque génération leurs filles à des péninsulaires.

Stratégies matrimoniales et ascension sociale sont, dans ce schéma, étroitement liées. Il est cependant difficile de savoir dans quelle proportion les immigrants espagnols suivent véritablement ce modèle. La nature même des sources utilisées pour ce travail - archives paroissiales, dossiers de *Méritos y Servicios*<sup>8</sup> - impliquent dès le départ une surreprésentation des mobilités ascendantes.

#### EMIGRATION MILITAIRE : UNE APPROCHE DES SECTEURS ESPAGNOLS MOINS FAVORISÉS?

Dans les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle, les Indiens du Chili se soulèvent et rasant la moitié du territoire occupé par les espagnols. La zone restée espagnole étant à son tour menacée, la cou-

ronne se voit dans l'obligation de créer une armée permanente de 2 000 hommes devant garantir l'intégrité des villes espagnoles et sa présence dans le Sud Pacifique. Entendue dès sa conception comme un moyen de défense mais également de peuplement, l'armée d'Arauco peut à juste titre être considérée comme un flux migratoire à part entière.

Cette double vocation de défense et de peuplement d'un territoire qui avait avant tout besoin d'hommes pour asseoir la domination espagnole, est clairement exprimée par les documents de l'époque. En 1604, dans une lettre annonçant l'arrivée de renforts, le roi les définit explicitement comme des « *soldados y pobladores* »<sup>9</sup>. Les autorités coloniales étaient conscientes qu'au Chili, elles étaient face à un problème de déséquilibre de forces. On craignait que les Indiens d'*encomienda*, travaillant dans les *haciendas* et dans le service des maisons ne se concertent pour se soulever et tuer tous les Espagnols<sup>10</sup>. Les gouverneurs insistent dans leur correspondance sur ce besoin d'accroître la population espagnole, et demandent au roi l'envoi de gens d'Espagne. Dès 1611, le gouverneur Juan de Jaraquemada écrit au roi en ces termes :

« *El más importante socorro que podía venir de ese (reino) eran ciento y cinquenta o dozientos hombres casados y con familias de quien se pudiesse tener satisfacción que una vez plantado el pié en el no avían de tratar de mudanças como las procuran todos los más que vienen del Perú (...) mi parecer sería que con alguna cantidad que se llevase por quenta del situado a ese reyno se podría conseguir el traer la gente que digo, que con darles a cada uno cinquenta ducados para su avío, me persuado avrá muchos q vengán a*

*Chile y quando bagan de costa otros cinquenta hasta ponellos en la Concepción (...) aca (...) se les podrá dar dos yuntas de bueyes cient ovejas y muchas y muy buenas tierras donde labren como lo hazen en esos reynos se podrian fundar poblaciones que permanezcan... »<sup>11</sup>.*

Le gouverneur Jaraquemada n'est pas le seul conscient de la nécessité de se servir de l'armée comme d'un moyen pour occuper démographiquement le territoire. En 1622, le général Juan de Ugalde demande 2500 soldats d'Espagne, dont 200 devaient être des paysans mariés. Son projet était de fonder une ville de soldats-laboureurs dans les environs de Valdivia, afin d'y marquer la présence espagnole. L'année suivante, le gouverneur Osorez de Ulloa reprend les mêmes termes en y introduisant même un principe de sélection des soldats-colons en fonction des tâches qui les attendaient à leur arrivée au Chili :

*« ...que se ponga en execucion el traer los 1000 hombres referidos y maior cantidad para adelante, con 200 o 300 cassados y dellos queden los que conviniere en aquel sitio tripulando la mitad con los de la tierra expertos y hechos al trabajo, biniendo con algunos oficiales de albañiles, herreros, carpinteros, çapateros, hombres de la mar y alguno que sepa de fortificaciones... »<sup>12</sup>.*

La fin colonisatrice de l'armée est également prise en compte lors du calcul des coûts d'envoi et d'entretien des troupes. En 1633, alors que l'on prépare une levée de 600 hommes pour l'armée du Chili, le roi écrit à ses officiers des finances :

*« ...se supone sera menester para el sustento de la dha ynfanteria sesenta y tres mill pesos cada año os encargo así mismo veais y consideréis de que adbi-*

*trios se podiran sacar por dos o tres años que podran tardar en poblarse porque despues ellos con sus haciendas y proprios que fueren adquiriendo se sustentaran por ser tierra tan rica y de encomiendas que se les abra de repartir... »<sup>13</sup>.*

L'engagement de trois ans est en effet généralement suivi par l'installation définitive des soldats sur le territoire chilien. En 1617, le vice-roi du Pérou informe le roi que la majorité des soldats qui avaient été envoyés au Chili s'y étaient mariés et installés<sup>14</sup>.

Ce flux migratoire nous met d'emblée devant le problème de savoir quel était le devenir de ces soldats.

D'une part, il est possible de constater des phénomènes de mobilité ascendante, et en premier lieu par le biais des ascensions propres à la carrière militaire. La société chilienne, fortement marquée par un état de guerre permanent est profondément imprégnée par la hiérarchisation militaire. Les personnages de haut rang de l'élite de Santiago portent tous des grades militaires comme signe de distinction sociale. Les grades acquis à l'armée jouissent donc d'un grand prestige pouvant conduire à une alliance matrimoniale avantageuse au sein de l'élite. La carrière des armes est incontestablement un outil d'ascension sociale dont de nombreux dossiers de *Meritos* rendent compte.

Il existe une autre possibilité, plus prosaïque, mais pouvant s'avérer éventuellement plus rapide : la vente d'esclaves Indiens capturés à la guerre, dont le commerce était particulièrement fructueux avec le Chili central et la ville de Lima. C'est peut-être le cas du capitaine Gonzalo Rodriguez, originaire d'Extrémadure, vivant dans une auberge de Ciudad Rodrigo avant son départ

d'Espagne, et qui se retrouve à Santiago en 1610, année de sa mort, propriétaire célibataire d'une *encomienda* de 82 Indiens, dont 62 esclaves de guerre.

D'autre part cependant, ce flux nous permet également de constater par des exemples non plus prosopographiques mais documentaires, l'existence de toute une partie de la population espagnole dont l'émigration ne débouche pas sur une ascension sociale. Un sondage effectué à partir des levées militaires faites en Espagne à destination du Chili<sup>15</sup> permet de situer grossièrement l'origine sociale des soldats. Ceux-ci provenaient dans leur majorité de centres urbains de grande ou moyenne importance de l'Espagne du centre et du sud. Les démarches répétées effectuées par la municipalité de Santiago auprès des autorités militaires afin d'obtenir de l'armée l'envoi d'artisans, semble également prouver que ceux-ci étaient relativement nombreux en son sein. Or, les comptes rendus des « missions rurales » effectuées par les jésuites signalent explicitement l'établissement des soldats après leur période d'engagement comme étant à l'origine d'une bonne partie du peuplement rural du Chili central :

• *Habitan en el campo muchos q fatigados del exercicio militar se retiran a gozar de la quietud campestre, pero como han de sustentar muger, e hijos, y en la militia no acaudalaron hacienda ni criados viven en suma lacertia (sic)(...) trabajando en el cultivo de la tierra personalmente sin eximirse las mugeres (...) y despues de aver regado la tierra con el sudor de su rostro, apenas les acude lo suficiente para la congrua sustentacion, a manera q al fin del año de ordinario les falta, y en especial este de 1646... » ;*

• *...en el vestuario es tal la miseria q padezen q aun no alcançan con q*

*cubrir todo el cuerpo, y assi encontramos muchas personas, en particular mugeres españolas, q por no tener un faldellin, y mantellina decente no salian de su retiro a otr missa... »<sup>16</sup>.*

Le tableau dressé par les jésuites sur l'état de dénuement de ces populations espagnoles, revenant au cours des différentes *Annuæ*, ne laisse aucun doute sur le bilan de leur mobilité : s'il n'y a pas eu dégradation par rapport à la situation précédant leur engagement, tout au plus s'agit-il d'une stagnation.

Dispersés, vivant difficilement de la production de petites *estancias* qu'ils exploitent eux-mêmes, ces espagnols sont l'un des rares témoignages que nous possédions sur la mobilité descendante des immigrants européens.

#### ACTIVITÉ MARCHANDE ET MOBILITÉ SOCIALE

Ce deuxième aspect est intimement lié au précédent. La seule raison permettant de le traiter séparément est l'importance prise par les activités marchandes dans la société coloniale chilienne. Réseaux commerciaux et stratégies matrimoniales jouent en effet un rôle déterminant dans la mobilité des groupes sociaux.

#### PLACE DU COMMERCE ET RÉSEaux COMMERCIAUX.

Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le déclin de l'économie fondée sur les mines d'or des premières années de la conquête et la forte chute démographique de la population indienne, ébranlent les assises du pouvoir économique de l'élite. La possession de richesses étant le seul moyen de conserver un mode de vie propre à l'élite, l'activité commerciale prend au Chili une importance capita-

le, quel que soit le préjugé qui ait éventuellement pesé sur de telles activités dans la péninsule. La situation décrite par un colon du Mexique dans une lettre à son frère resté en Espagne, peut facilement être appliquée au cas chilien :

• *Car là-bas, je le dis en connaissance de cause, il n'est pas bon pour un honnête homme d'être marchand. Mais ici c'est si commun, que tous le sont, du vice-roi au plus pauvre fonctionnaire (...); et celui qui ne l'est pas, n'est personne* »<sup>17</sup>. Ceci est vrai non seulement pour le grand commerce mais également, dans une certaine mesure, pour la vente au détail : toutes les grandes familles de Santiago possèdent chez elles une échoppe donnant sur la rue où elles écoulent la production de leurs *haciendas* (vin, huile, graisse, bougies...)»<sup>18</sup>. En dehors de ce qui est vendu sur place, les propriétaires terriens exportent au Pérou une bonne partie de leur production -de blé, notamment- par le biais des marchands, installés dans les villes et les ports, qui se chargent également de la revente de tous les produits d'importation : habillement, produits de luxe, etc. La réussite économique d'un marchand est, en ce sens, renforcée par le développement de ses réseaux commerciaux : plus ses possibilités de distribution sont étendues et plus son influence économique mais aussi sociale est accrue.

En même temps, les réseaux commerciaux créés par les marchands sont aussi des voies par lesquelles circulent des hommes. Réussite économique et « migrations commerciales » sont ainsi liées : de nombreuses familles sont éparpillées le long des voies commerciales allant de Lima à Santiago ou à Potosi. Ainsi Francisco de Zuazo, marchand niçois de produits de luxe (habits de soie et d'or, peignes en ivoire, cordes de *vihuela*, canelle) vendant à Santiago,

où il réside, les marchandises que lui envoie son frère, marchand installé à Lima<sup>19</sup>. Alonso de Ovalle décrit le même processus lorsqu'il parle du commerce de Santiago :

• *...y assi es muy apetecida de los mercaderes aquella carrera* (entre Lima et Santiago), *porque en poco tiempo se hazen muy ricos y no le esta mal a la tierra que lo sean, y se aprovechen tanto, porque por este medio se van avezindando cada dia en ella gente muy poderosa* »<sup>20</sup>.

L'installation à Santiago d'un nombre élevé de marchands basques vers 1634<sup>21</sup>, peut être mise en rapport, en ce sens, avec l'importante place tenue par les basques à Lima et aux mines de Potosi.

Or, l'activité marchande peut être un puissant facteur d'ascension sociale, permettant aux marchands qui s'enrichissent d'intégrer l'élite.

### MARCHANDS ET ÉLITE

Le corollaire de la réussite économique d'un marchand est habituellement l'alliance matrimoniale avec les strates les plus élevées de la société coloniale. Comme le démontrent les analyses généalogiques des membres de l'élite de Santiago<sup>22</sup>, les riches marchands font partie intégrante de cette élite et participent de tous les éléments la définissant : mode de vie, investissement dans la vie politique municipale, achat de charges et de titres d'ordres militaires, etc.

Qu'il s'agisse d'un phénomène d'étroitesse démographique de l'élite originaire -il faut du « sang nouveau » pour survivre- ou de ses besoins en argent pour payer une main d'oeuvre esclave (ou, de plus en plus au XVIIe siècle, salariée), ou encore pour bénéficier des réseaux commerciaux permet-

tant d'exporter la production de leurs haciendas, l'élite se fonde sans ambage avec les marchands. Ceux-ci héritent à leur tour de tout le prestige attaché aux noms des premiers conquistadors.

### GROUPES ETHNIQUES ET MOBILITÉ SOCIALE

Ce dernier point semble intéressant dans la mesure où il constitue un élément original des sociétés coloniales par rapport aux sociétés européennes d'Ancien Régime.

Si la législation espagnole envisage des lois spécifiques pour les Indiens et pour les Noirs, il existe un flou juridique relatif en ce qui concerne les métis, notamment ceux provenant du mélange d'espagnol et d'indienne. Tout d'abord, parce que la définition de métis elle-même varie suivant les circonstances : lorsqu'un enfant métis vit avec sa mère indienne, il est assimilé au groupe des Indiens, alors que s'il reste avec son père espagnol, il est en général régi par les lois concernant ces derniers.

Ce problème de définition constitue dès le départ une fissure rendant possible une première ascension : le sort de l'Indien tributaire est sans doute moins enviable que celui du métis, non soumis à l'impôt, quelque soit le poids social attribué à sa qualité. Car au Chili au XVII<sup>e</sup> siècle, comme le démontre clairement l'analyse des archives paroissiales, la condition de métis de première génération est quasiment sans exception synonyme de naissance illégitime, véritable tare dans la mentalité de l'époque. Ce signe marquant les rapports entre Espagnols et Indiens est particulièrement révélateur du regard des uns sur les autres.

### LE MÉTIS COMME « PROGRÈS » FACE À L'INDIEN

Le corpus des *Lettere Annuae* envoyées par les prêtres jésuites au général de l'Ordre à Rome, sont d'une valeur extrême pour tenter de comprendre quel pouvait être le jugement porté par les contemporains sur les Indiens et sur les métis.

Dès l'abord on est frappé par l'insistance avec laquelle les prêtres louent les vertus religieuses du sang espagnol par rapport à celui des Indiens :

• *At en esta tierra muchos mestizos hijos de las españolas y españolas cautivos los cuales sean criado en grandissima ignorancia de las cosas de dios, por q (...) se an criado entre barbaros (...). Pero en esta ignorancia tienen con la sangre de español la piedad y affecto a las cosas de dios, y así desean saber y se guelgan de q los enseñen...* <sup>23</sup>.

• *Halle aquí doce hijos de un español llamado Martín, captivo, q avia sido en las ciudades de arriva (...) cause lastima ver tanta sangre española entre barbaros, y tan sin noticia de Dios. Enseñeles con cuydado, y ellos aprendieron con tanto, q en dos dias aprendieron el cathecismo, (...) y a cada momento me venian a preguntar sus dudas en cosas de fee en q mostraban el affecto q tenían a las cosas de Dios* <sup>24</sup>.

Ceci pousse certains à estimer que le mélange des sangs doit être évité : au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, un prêtre de Chiloé demande au pape l'autorisation de donner des dispenses pour des mariages consanguins à ses fidèles espagnols, afin d'éviter qu'ils ne se voient dans l'obligation de « mêler leur sang » ce qui serait « très clairement préjudiciable » <sup>25</sup>.

Le métis semble cependant être dans les faits considéré comme ayant « gravi un échelon » par rapport à ses ancêtres Indiens. Le sang espagnol étant porteur, d'après cette conception, d'un attachement naturel à la religion catholique, les prêtres en concluent que l'évangélisation devrait être beaucoup plus aisée pour les métis, puisqu'ils possèdent une moitié de sang espagnol.

L'indien, méprisé par les espagnols, qu'il soit libre ou tributaire, semble l'être également par les métis qui marquent ainsi la différence de leur condition. Dans une affaire portée devant l'Audience (Tribunal) de Santiago, une employée métisse se plaint de son maître qui se permet de la battre « *comme si j'étais une indienne ou une esclave...* »<sup>26</sup>.

Cette acceptation tacite d'un « progrès moral » des métis par rapport aux Indiens est le préalable à toute forme d'ascension sociale.

### STRATÉGIES D'ASCENSION

La forme d'ascension sociale qui se présente aux couches métisses est celle du petit commerce et de l'artisanat pouvant mener à plus ou moins longue échéance à la possibilité de poursuivre des études et même d'exercer des « *ministerios honrosos* » réservés en principe aux seuls blancs.

Cependant, le lien intime associant appartenance ethnique et catégorie sociale, dans le cas des Indiens, intègre le phénotype à la définition de statut social. Si la qualité de blanc n'est pas suffisante pour appartenir à l'élite, loin de là (nous avons vu comment se reproduisait une couche d'espagnols pauvres), un homme blanc, aussi pauvre soit-il, a toujours devant lui la

possibilité éventuelle d'une ascension sociale. Cette perspective est interdite aux autres groupes ethniques si ce n'est par le métissage avec des européens.

Une affaire suivie devant l'Audiencia de Santiago à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, montre comment le phénomène semble s'être réellement produit, des individus au teint clair mais d'ascendance africaine ou indienne étant même parvenus à occuper des charges d'une certaine notoriété.

Alors que l'on veut établir une taxe devant être payée par toutes les « castes » (c'est à dire toutes les personnes d'origine métissée), le procureur des castes énumère tous les inconvénients de faire payer cette taxe (scandale dans certaines familles, discrédit du groupe des notables...). La réponse du fiscal mérite d'être reproduite par la clarté des idées qu'il exprime :

*« Continua alegando (...) que en unos reynos y provincias nuebamente conquistadas donde muchos de sus partes desmintiendo el color con sus obras y estudios se allan exaltados en diferentes ocupaciones honrosas sean señalados por sus partes, viendo que estos sin mas rason que averles atudado el color blanco mas que a sus partes, se allan esentos de tributos (...) sin advertir que esta es una de las mayores raçones por que sus partes devan pagar tributo para que se distinguan de los españoles y de los nobles sin que se mesclen con este jentio en su naturaleza y origen de servil condicion viendose ynfestada y envilesida la noblessa y lealtad de los vassallos de su Magd. respecto que si desde sus principios hubieran todos pagado abria distincion... »*<sup>27</sup>.

Pour une société qui attache une si grande importance à l'aspect physique - et donc à la blancheur du lignage-

comme indicateur social, le développement du métissage pose des problèmes d'une acuité extrême. Les arguments avancés par l'une et l'autre partie montrent le désarroi et la volonté des espagnols de souche de stopper ce mouvement. Même si, proportionnellement à l'importance du groupe métis, ces ascensions ne concernent qu'une petite minorité dont le phénotype n'est pas trop sombre, il reste que la possibilité d'une ascension sociale facilitée par le métissage existe bel et bien, au Chili au XVIIe siècle.

La société coloniale chilienne au XVIIe siècle semble être relativement ouverte. Ceci entre nettement en contradiction avec la manière dont elle se représente. En effet, le vocabulaire (noblesse opposée au commun; *encomenderos* opposés aux simples habitants), les pratiques (séparation ethniques à l'intérieur du sacré : livres de baptêmes séparés, confréries spécifiques à chaque groupe, et au sein des espagnols confréries pour la noblesse séparée des autres), l'espace urbain (centre et est de Santiago habités par les espagnols, périphérie et autre rive du fleuve habitées par les Indiens et les « castes ») reprennent un ensemble d'idéaux au goût médiéval, tendant à recréer sur le sol américain les séparations en ordres propres à l'Europe d'Ancien Régime.

Cependant, comme l'organisation des confréries le suggère, il existe une hésitation entre une séparation par groupes ethniques (laissant tous les espagnols dans une même catégorie) et une séparation sociale, scindant la population espagnole en un groupe d'élite minoritaire et un groupe d'espagnols pauvres qui semble plus important qu'on ne le pense, du moins pour le XVIIe siècle. Cette faille permet déjà une certaine flexibilité.

Par ailleurs, le groupe de l'élite, trop restreint pour se reproduire par lui-même et ayant des besoins économiques pour maintenir son niveau de vie, seule preuve visible de son statut nobiliaire, s'ouvre largement à des nouveaux secteurs, marchands notamment.

Le modèle social espagnol péninsulaire devient beaucoup moins étanche au Chili. La richesse constitue le seul passeport pour la notoriété pour peu que l'on soit de souche espagnole. Ceci plaide pour l'instauration d'un système de stratification ethnique dans le Chili du XVIIe siècle. Cette séparation ethnique existe de manière évidente. Cependant même cette barrière peut être franchie par le biais du métissage, phénomène que la séparation par groupes ethniques « purs » semble peu apte à intégrer, du moins dans les faits.

C'est ainsi que le « blanchiment » progressif peut ouvrir à une famille métisse la possibilité d'arriver au même niveau de reconnaissance sociale qu'une famille de souche entièrement espagnole. Ceci suppose toutefois des stratégies matrimoniales de plus longue durée et surtout, une imprégnation particulièrement forte des valeurs de l'élite par l'ensemble du corps social, phénomène aux conséquences pluriséculaires.

En dernière analyse, la viabilité du système de séparation propre à l'Espagne moderne ne peut survivre au Chili que grâce à une grande capacité d'adaptation et de flexibilité, qui reste cependant inavouée dans le discours. Toute ascension sociale est possible tant que l'idéologie exprimée est préservée en apparence : mode de vie noble, appareil, blancheur de teint.

## NOTES

- 1 - J. LOCKHART, "Letters and People to Spain", dans *First Images of America. The impact of the new world in the old*, Berkeley, U. of California Press, 1976, vol. 2.  
E. OTTE, *Letters and people of the sixteenth century*, London, Cambridge U. Press, 1976.  
E. OTTE, « Cartas privadas de Puebla del siglo XVI », *Jahrbuch für Geschichte von Staat, Wirtschaft und Gesellschaft Lateinamerikas*, (III) 1966.  
E. OTTE, *Cartas privadas de emigrantes a Indias*, Séville, Escuela de Estudios Hispanoamericanos, 1988.
- 2 - « J'ai besoin à présent de ce que vous avez en abondance, c'est à dire d'un jeune parmi mes neveux, pour qu'il surveille à cheval mes terres et mes mines (...) et s'il en est un qui veuille venir (...) j'ai écrit à un ou deux de mes amis à Séville, pour qu'ils l'orientent (...) et sans qu'il lui en coûte rien, ils le feront venir (...) venez donc et sortez de cette misère dans laquelle vous êtes plongés ».  
Lettre de l'encomendero Andrés Chacón à son frère Andrés Chacón, envoyée de la Vallée de Cazma (Mexique) le 1er janvier 1577, citée par E. OTTE, « Die Europäischen Siedler und die Probleme der Neuen Welt », *Jahrbuch für Geschichte von Staat, Wirtschaft und Gesellschaft Lateinamerikas*, VI, 1969.
- 3 - « ... le dit Francisco Muñoz Ferron a écrit dans maintes lettres au dit Cristobal Gutiérrez Muñoz qu'il lui envoie là-bas l'un de ses fils ou de ses neveux pour qu'il hérite les biens qu'il possédait car il n'avait aucun enfant ni héritier, et le dit Cristóbal Muñoz, n'ayant pas de fils à envoyer, a tenté d'envoyer son neveu, Luis Gutiérrez Muñoz... ».  
Dans dossier des biens du Cap. Francisco Muñoz Ferron, de Villanueva de los Infantes, mort au Chili, 1641. A.G.I., Contratación 397-A, 1<sup>o</sup>-Ramo1.
- 4 - Plus haut poste de l'administration municipale coloniale.
- 5 - Dossier de *Bienes de difuntos* de Don Fernando de Carvajal y Ulloa, in A.G.I., Contratación 363-A, Ramo 6.
- 6 - Un franc succès économique était souvent lié à un éventuel retour en Espagne, sous condition de pouvoir jouir dans la péninsule du même niveau de prestige atteint dans les colonies.
- 7 - Lettre de Francisco de la Calçada à sa soeur Maria de la Calçada, envoyée de Potosi le 15 janvier 1577. citée par E. OTTE, « Die Europäischen Siedler und die Probleme der Neuen Welt », *Jahrbuch für Geschichte von Staat, Wirtschaft und Gesellschaft Lateinamerikas*, VI, 1969.
- 8 - Sorte de *curriculum vitae*, détaillant les services rendus par un individu à la couronne, établis afin d'obtenir une faveur royale.
- 9 - Lettre du roi à Alonso de Sotomayor, 9.01.1604, A.G.I., Chile 166.
- 10 - *Petición de los vecinos de Santiago llevados a la guerra ...*, J.T. MEDINA *Colección de Documentos Inéditos para la Historia de Chile* (CDIHC), 2e série, T.V, p.250., Santiago, Fondo Historico y Bibliografico J.T. Medina, rééd. de 1982.
- 11 - « Le secours le plus important qui pourrait nous arriver d'Espagne, ce serait 150 ou 200 hommes mariés avec leurs familles, de qui on pourrait être sûr qu'une fois rendus ici ils ne produiraient pas de troubles comme c'est le cas avec ceux qui viennent du Pérou (...). A mon avis, avec une somme que l'on pourrait prélever sur l'argent attribué à l'armée, on pourrait faire venir les gens que l'on demande, car en leur donnant 50 ducats pour les provisions nécessaires à la traversée, je suis certain que beaucoup viendront au Chili, et de les amener jusqu'à la Concepción coûtera encore 50 ducats (...) ici on pourra leur donner deux paires de boeufs, cent moutons et beaucoup de bonnes terres qu'ils pourront travailler comme ils le font en Espagne, et l'on fondera (ainsi) des établissements durables... ».  
Lettre du gouverneur Juan de Jaraquemada au roi, 1.05.1611, A.G.I, Chile 18.
- 12 - « Que l'on fasse venir les 1000 hommes en question, et davantage dans le futur, dont 200 à 300 mariés. On devra en laisser [un certain nombre] sur place, avec des hommes d'ici, habitués au travail, et il faudrait que viennent [dans ce groupe] des artisans maçons, forgerons, charpentiers, cordonniers, des hommes de mer, et certains qui aient des connaissances en fortifications... ».  
Pedro Osorez de Ulloa au roi, 10.04.1623, A.G.I., Chile 19.
- 13 - « On estime qu'il faudra pour l'entretien de l'infanterie 63.000 pesos par an; je vous demande de vous occuper de voir de quel poste on pourra les prendre pour deux ou trois ans (ce qui est le temps) qu'ils mettront à s'installer, car après, eux-mêmes pourront subvenir à leurs besoins grâce aux moyens qu'ils acquerront, car la terre est riche, et grâce aux encomiendas qu'on pourra leur donner... ». Le roi, juin 1633, A.G.I., Chile 166.
- 14 - Le vice-roi, prince d'Esquilache au roi, 6.04.1617, A.G.I., Lima 37.
- 15 - *La aportación de las levas militares para el estudio de la emigración andaluza a Indias : el caso de Chile en el siglo XVII*, 2e Congrès d'Histoire de l'Andalousie, Cordoue, avril 1991.
- 16 - « Les campagnes sont habitées de beaucoup qui, fatigués de l'armée, se sont retirés pour jouir du calme champêtre, mais comme ils doivent faire manger femme et enfants et qu'à l'armée ils n'ont accumulé ni argent

ni serviteurs, ils vivent dans une grande misère (...) travaillant la terre personnellement, ainsi que leurs femmes (...) et après avoir arrosé la terre avec la sueur de leur front, c'est à peine s'ils ont de quoi assurer leur quotidien, de telle sorte qu'à la fin de l'année ils manquent très souvent [de nourriture] et en particulier cette année 1646... » ;

« ...en ce qui concerne l'habillement, la misère qu'ils endurent est telle, qu'ils n'ont pas même de quoi se couvrir complètement, et c'est ainsi que l'on a trouvé beaucoup de personnes, en particulier des femmes espagnoles, qui, n'ayant pas de jupon et de mantille décente, ne sortaient pas de chez elles pour aller à la messe... »

A.S.I., *Letras anuas de la Vice-provincia de Chile del año 1646*...pp. 176-177

17 - Lettre de Lope de Estrada (colon du Mexique) à son frère. Citée par E. OTTE, art. cit., p. 17.

18 - Il suffit en effet de voir les listes d'imposition aux cosecheros, répertoriant les propriétaires terriens possédant une boutique (la plupart du temps à leur propre domicile) où ils vendaient leur production, pour y reconnaître les noms de la quasi totalité des membres de l'élite...(ANCH, Contaduria Mayor, *Composiciones de cosecheros*).

19 - A.G.I., *Bienes de difuntos*, Contratación 302, ramo 4<sup>o</sup>-1.

20 - « ...et c'est ainsi que trafic [de marchandise entre Lima et Santiago] est très recherché par les marchands, car en peu de temps ils s'enrichissent, et ce n'est pas mauvais pour cette région qu'ils le fassent, parce que par ce moyen chaque jour des gens très puissants s'installent ici... »

A. de OVALLE, *Histórica Relación del Reyno de Chile*, Rome, Francisco Carvallo, 1646, Livre 1er, ch.IV, p.11.

21 - Dont ce plaint notamment l'évêque de Santiago, D. Francisco de Salcedo. Lettre au roi, (25.03.1634), citée par L. THAYER OJEDA, *Navarros y vascongados en Chile*, Santiago, G.Miranda, 1904, p.13.

22 - J.-P. ZUNIGA, *Cabildo colonial et formation de l'élite : Santiago-du Chili 1655-1675*, à paraître.

23 - « Il y a dans cette terre beaucoup de métis enfants des espagnoles et des espagnols captifs, et qui ont grandi dans une complète ignorance des choses de Dieu, car ils ont été élevés parmi les barbares. Mais malgré cette ignorance, ils ont, grâce au sang espagnol, la piété et l'amour des choses de Dieu, et sont avides d'apprendre... »

« J'ai trouvé ici douze enfants d'un espagnol appelé Martin, captif, ancien habitant des villes du sud [détruites] j'ai eu une grande peine à voir tant de sang espagnol parmi les barbares, et si ignorant de Dieu. Je les ai instruits avec soin, et eux ont appris de même, de sorte qu'en deux jours ils ont appris le catéchisme (...) et à chaque instant ils venaient me trouver pour me soumettre leurs doutes quant aux choses de la foi, exprimant ainsi l'amour qu'ils avaient des choses de Dieu... »

A.S.I., *Annua Chilensis 1648*, Mission de la Imperial, f.246.

24 - A.S.I., *Letras anuas de la Vice provincia de Chile del año 49*, Mission de Boroa, f.261.

25 - « ...cogi aliquos ibi habitantes defectu dispensationis aut caelibem vitam ducere, aut (quod magnis patet incommodis) Indorum sanguini commisceri. » ; A.P.F., *Scriptura Originali Riferite nelle Congregazioni Generali 257*, f.10.

26 - Cité par A. JARA, *Los asientos de trabajo y la provisión de mano de obra para los no-encomenderos en la ciudad de Santiago, 1586-1600*, Santiago, Universidad de Chile, 1959, p.87.

27 - « [La défense des castes -] allègue (...) [les inconvénients que pourrait produire le fait] que dans des provinces si nouvellement conquises, où beaucoup de ses parties, n'agissant pas comme leur couleur d'origine aurait pu le laisser supposer, et se trouvant par leurs actions et par leurs études élevés à des occupations honorables, soient montrés du doigt par ses parties, non contents de voir que pour la seule et unique raison d'être nés avec un teint plus clair, d'autres ne paient pas les taxes que eux doivent payer (...) [la défense] ne se rend pas compte que c'est justement à cause de ce fait que ses parties doivent payer la taxe, pour qu'on puisse les distinguer des espagnols et des nobles sans qu'ils se mélangent avec cette populace, de nature et d'origine servile, se voyant ainsi infectée et avilie la noblesse et la loyauté des vassaux de sa Majesté, car si depuis le début ils avaient tous payé il y aurait une distinction... »

*Testimonio de la causa que el Sr. Fiscal a seguido sobre los empadronamientos de los yndios, negros, mulatos y sambaygos...*(1693), A.G.I., Chile 17.